
Débat d'orientations budgétaires 2020

Conseil Municipal
Du 16 décembre 2019

Ville de Roncq



Introduction

La présente note a été établie en application des articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoient la tenue d'un débat portant sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Ce débat d'orientations budgétaires est un acte politique majeur et constitue une étape importante dans le cycle budgétaire d'une collectivité.

Il doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'analyses rétrospective et prospective.

L'année 2020 constitue une année particulière au regard des élections municipales qui se dérouleront en mars prochain. Nos concitoyens seront amenés à élire une nouvelle équipe municipale qui aura la lourde tâche non seulement de gérer les affaires de la commune au quotidien afin de répondre, dans la limite de ses moyens et de ses compétences, aux attentes des administrés mais elle devra aussi relever les défis à venir.

Si la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2013 a compliqué la construction budgétaire pour bon nombre de communes, la réforme de la fiscalité locale avec la suppression totale de la taxe d'habitation à l'horizon 2023, inquiète fortement le bloc communal, en dépit de l'engagement du Gouvernement de compenser à l'€ près la perte de cette taxe.

Avant de vous présenter les orientations budgétaires retenues pour 2020, nous nous attacherons à brosser dans un 1^{er} temps le contexte macro-économique international et national, suivi des principales mesures reprises dans le Projet de Loi de finances 2020.

Ce sera aussi l'occasion de retracer la période qui vient de s'écouler au travers d'une analyse financière rétrospective portant sur les exercices 2014 et 2018 (hors 2019 – exercice en cours).

I – CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ASSOCIÉ AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020

L'élaboration du projet de loi de finances 2020 prend en compte 4 composantes centrales :

a) **le taux de croissance : l'hypothèse de croissance du PIB pour 2020 est estimée à 1,3 %** (contre 1,4 % pour 2019 et après 1,7 % en 2018), soit un niveau supérieur aux prévisions de croissance pour la zone euro qui seraient à +1,2 % en 2019 et 2020.

Cette prévision de croissance tient compte :

➤ du contexte économique mondial : ralentissement du commerce mondial, protectionnisme accru, tensions commerciales entre certains pays comme la Chine et les Etats-Unis, enjeux liés au Brexit, orientations des politiques économiques menées par certains pays (Italie, Etats Unis) ou encore les tensions géopolitiques au Moyen-Orient (pétrole).

➤ du pouvoir d'achat qui devrait être proche de l'activité économique (+ 1,2 %). Ce dynamisme s'explique par les mesures fiscales en faveur des ménages mais également par l'augmentation des revenus d'activité des ménages portés par un emploi plus dynamique.

➤ l'investissement des entreprises qui resterait dynamique après une période de résilience en 2018 et début 2019. Ce dynamisme s'explique au regard des réformes structurelles de soutien à l'investissement mises en place et de taux d'intérêt particulièrement bas. Au total en 2019, la croissance de l'investissement devrait s'établir à + 3,5 % après + 4 % en 2018. En 2020, il devrait être de l'ordre de + 3,1 % dans le contexte d'une croissance résiliente et de taux d'intérêt très bas.

➤ L'emploi total qui devrait encore croître fortement en 2019 (+ 250 000 postes en moyenne annuelle). Cette tendance devrait s'infléchir en 2020 en raison d'une baisse de la croissance (+ 160 000 postes). Néanmoins le taux de chômage reste élevé. Au 3^{ème} trimestre 2019, il est de 8,7 % (hors Mayotte), bien au-delà du taux des Pays du Nord de la Zone euro (entre 3 et 5 %).

b) **le taux prévisionnel d'inflation** participe de la prévision des recettes (TVA) et des dépenses indexées (ex : pensions de moins de 2 000 €). **L'hypothèse d'inflation retenue pour 2020 (hors tabac) est de 1 %** (1% estimée en 2019 et 1,6 % en 2018).

c) **les taux d'intérêt** qui permettent d'évaluer la charge de la dette de l'Etat. Les hypothèses relatives aux taux courts sont le maintien de taux négatifs alors qu'est prévue une légère remontée pour les taux longs (OAT à 10 ans) à 0,5 % en dessous du taux prévisionnel d'inflation (1 % hors tabac).

d) **la masse salariale** qui détermine les évolutions de certains prélèvements obligatoires (cotisations sociales, CSG, impôt sur le revenu).

Le PLF 2020 prévoit un déficit public de - **2,2 % du PIB**. Le déficit pour 2019 devrait repasser exceptionnellement au-dessus de la barre des 3 % (en raison de la transformation du CICE en allègements pérennes de cotisations sociales). Si le déficit prévisionnel pour 2020 reste dans la trajectoire de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, il est fort peu probable que le déficit « NUL » soit atteint à l'horizon 2022.

Trajectoire de réduction du solde public

(En % du PIB)

Années	2017	2018	2019	2020
Solde public	-2,8	-2,5	-3,1	-2,2

Le poids de la dépense publique (hors crédits d'impôts) dans le PIB sera ramené à **53,4 % du PIB en 2020** (contre 54 % en 2019, 54,4 % en 2018 et 55 % en 2017), l'objectif du quinquennat étant une réduction de près de 3 % de ce ratio.

De la même manière, l'endettement devrait commencer à décroître en 2020. Après avoir atteint 98,8 % du PIB en 2019 (98,4 % en 2018) sous l'effet de la transformation du CICE en allègements pérennes de charges, le ratio de la dette publique diminuerait pour atteindre **98,7 % du PIB en 2020**.

II – LES PRINCIPALES MESURES ISSUES DU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2020 CONCERNANT LES COLLECTIVITES

Présenté le 27 septembre 2019 au Conseil des Ministres, le PLF 2020 présente quatre axes majeurs :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;
- Les modalités de la révision des valeurs locatives ;
- L'augmentation des concours financiers de l'Etat aux collectivités ;
- L'instauration d'exonérations d'impôts sur la production pour les petits commerces dans les zones rurales.

A – SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

Dans la lignée de la loi de finances pour 2018, l'article 5 du PLF 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation principale.

Compte tenu de cette suppression, il est prévu une refonte du financement des collectivités territoriales et des EPCI, avec une compensation à l'€ près, qui sera dynamique dans le temps.

Cette réforme, qui sera progressivement mise en œuvre entre 2020 et 2023, comporte plusieurs volets :

a) La réforme se traduira par l'attribution d'une nouvelle ressource aux communes, sur laquelle elles disposeront d'un pouvoir de taux, à savoir la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), qui leur sera affectée.

b) Un mécanisme correcteur garantira que le transfert de la part départementale de la TFPB compense à l'€ près la perte liée à la suppression de la TH sur les résidences principales.

Ce mécanisme prendra la forme d'un coefficient correcteur neutralisant les effets de sur ou sous-compensation, via un compte d'avances à destination des collectivités territoriales.

Il se traduira chaque année soit par une retenue sur le versement des recettes de TFPB pour les communes surcompensées, soit par le versement d'un complément pour les communes sous-compensées.

Pour les intercommunalités (EPCI) et les départements, les pertes de recettes liées à cette réforme seront intégralement compensées par l'affectation d'une recette dynamique, sous la forme d'une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

B – DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITES GLOBALEMENT STABLES EN 2020

L'analyse de l'évolution des concours financiers aux collectivités locales montre une progression de 600 M€ et atteint 48,9 Md€.

a) Principale composante : la dotation globale de fonctionnement des communes et des départements demeure stable (27 Md€).

b) En son sein, les dotations de péréquation augmentent au même rythme que les années précédentes, de l'ordre de 220 M€ :

- Les dotations de solidarité urbaine et rurale augmentent chacune de 90 M€,
- Le PLF 2020 prévoit également 10 M€ supplémentaires, au profit des communes, pour financer des mesures du projet de loi « engagement et proximité ».

Ce projet de loi a été adopté par l'Assemblée Nationale le 26 novembre dernier, l'objectif étant de retisser le lien entre l'État et les élus locaux, particulièrement les maires qui se sont considérés malmenés depuis l'adoption de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

c) Les dotations de soutien à l'investissement local atteignent presque 2 Md€ et le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) augmente de 351 M€.

A cet effet on notera que l'automatisation du FCTVA est à nouveau reportée d'une année pour des raisons d'ordre technique.

S'agissant d'une enveloppe dite « fermée » en ce qui concerne les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, on relève que si les dotations évoquées ci-dessus sont en augmentation, d'autres sont forcément en diminution. Il s'agit plus particulièrement de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la compensation de la réforme du versement transport.

d) Parmi d'autres mesures, on note :

1 – la poursuite du programme de suppression des micro-taxes à « faible rendement », déjà amorcé en 2019.

2 – la revalorisation des valeurs locatives cadastrales fixée pour 2020 à 0,9 % des bases d'imposition.

3 – le PLF 2020 prévoit également pour les collectivités territoriales la possibilité d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2020, une exonération de cotisation foncière des entreprises, de TFPB et de cotisation sur la TVA des entreprises au profit des petites activités commerciales dans les territoires ruraux (petites communes ayant moins de 10 commerces et non intégrées à une aire urbaine.)

Enfin pour clore cette présentation du PLF 2020, celui-ci prévoit une réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) (Article 52).

Le lancement de cette révision intervient après la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et après une phase d'expérimentation menée en 2015 dans cinq départements (dont le département du Nord).

Au terme du processus qui se déroulera de 2023 à 2025, les nouvelles valeurs locatives cadastrales devraient s'appliquer sur les impositions de 2026.

**III – ANALYSE RÉTROSPECTIVE DÉTAILLÉE – ÉLÉMENTS ISSUS DES COMPTES
ADMINISTRATIFS DE 2014 À 2018**

<i>LIBELLES</i>	<i>CA 2014</i>	<i>CA 2015</i>	<i>CA 2016</i>	<i>CA 2017</i>	<i>CA 2018</i>
contributions directes	6 813 513	7 093 564	7 105 241	7 137 475	7 341 189
autres impôts et taxes	4 513 267	4 711 547	4 655 758	4 702 929	4 740 546
dotation globale de fonctionnement	2 644 539	2 333 973	1 989 744	1 796 195	1 763 608
autres dotations, subventions et participations	1 421 957	1 271 045	929 618	1 330 101	998 659
produits des services et du domaine	1 148 484	990 576	1 117 166	1 075 838	1 009 042
autres recettes	127 753	117 213	110 120	81 147	57 269
PRODUITS DE GESTION	16 669 513	16 517 918	15 907 647	16 123 685	15 910 313
charges de personnel (- 013)	7 254 954	7 121 996	7 169 287	6 946 435	6 765 124
charges à caractère général	4 640 544	4 918 566	4 546 213	4 470 793	4 549 823
subventions	1 714 850	1 422 696	1 343 566	1 200 222	1 090 211
subventions écoles privées	484 792	506 526	462 704	433 147	480 415
autres charges	233 238	207 979	188 297	185 983	207 420
CHARGES DE GESTION	14 328 378	14 177 763	13 710 067	13 236 580	13 092 993
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	2 341 135	2 340 155	2 197 580	2 887 105	2 817 320
intérêts des emprunts	118 467	98 877	89 227	79 411	66 699
produits exceptionnels	66 970	157 984	1 145 689	192 456	1 872 004
charges exceptionnelles	16 747	73 171	330 921	43 908	1 569 346
dotation aux amortissements et provis°.	792 247	833 308	870 712	870 202	824 064
reprises sur amortissements et provisionnement	0	0	0	0	0
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 480 644	1 492 783	2 052 409	2 086 040	2 229 215
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	2 272 891	2 326 091	2 923 121	2 956 242	3 053 279
amortissement du capital de la dette	499 052	503 115	507 348	511 757	516 350
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	1 773 839	1 822 976	2 415 773	2 444 485	2 536 929

Quelques indicateurs

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Entre 2014 et 2018, les charges réelles ont diminué de 1,2 M€ passant de 14,5 à 13,3 M€, soit :

- ❖ La diminution des charges réelles de fonctionnement est non négligeable : - 2,2 % par an en moyenne sur la période :
 - - 1,8 % pour les charges de personnel ;
 - - 0,5 % pour les charges à caractère général ;
 - - 7,5 % pour les autres charges de gestion courante.

- ❖ La baisse des charges de personnel (près de 500 K€) et des autres charges de gestion courante (- 655 K€) expliquent cette diminution.

- ❖ Les charges financières baissent également (- 50 K€), la Ville n'ayant pas levé d'emprunts nouveaux durant cette période.

- ❖ Si l'on se réfère au dernier compte administratif voté, on constate :
 - Les charges de personnel représentent 43,31 des dépenses totales de fonctionnement ;
 - Les autres charges de gestion (chapitres 011 et 65) pèsent pour 47,6 % ;
 - Les charges d'intérêts de la dette : 0,5 % ;
 - La fiscalité reversée (pénalités Loi SRU) : 0,7 % ;
 - Les charges exceptionnelles : non significatives.

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Entre 2014 et 2018, les produits réels ont diminué de 440 K€ en passant de 16,7 M€ à 16,3 M€ (y compris produits exceptionnels), soit -0,7 % en moyenne par an :

- ❖ **Les impôts et taxes** ont évolué de + 1,8 % (moyenne sur la période) – Ce poste de recettes comprend :
 - a) La fiscalité des ménages : évolution moyenne de 1,9 % avec une augmentation plus marquée en 2018 (livraison de nouveaux logements) ;
 - b) La fiscalité reversée par la MEL (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) : peu d'évolution sur la période soit 0,8 % ;
 - c) Les impôts indirects : une évolution moyenne sur la période de 5,3 % notamment portée par le dynamisme des droits de mutation. L'année 2019 s'inscrit sur la même trajectoire, au 20 novembre, la recette encaissée est de 741 K€ confirmant à nouveau l'attrait pour notre territoire.

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
Droits de mutation (compte 7381)	460 121 €	628 345 €	534 774 €	669 668 €	659 130 €

❖ **Les dotations et participations** ont fortement baissé sur l'ensemble de cette période (- 9,2% évolution moyenne) – Ce poste de recettes comprend :

a) La Dotation Globale de Fonctionnement qui chute fortement entre 2014 et 2018 (-9,6 % évolution moyenne).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF PERCUE	2 645 K€	2 334 K€	1 990 K€	1 796 K€	1 764 K€	1 675 K€	1 675 K€
DELTA	0 €	311 K€	655 K€	849 K€	881 K€	970 K€	970 K€
PERTE CUMULEE SUR LE MANDAT	0 €	311 K€	966 K€	1 815 K€	2 696 K€	3 666 K€	4 636 K€

❖ **Les subventions et participations** : l'évolution moyenne sur la période susvisée est de l'ordre de – 8,5 %

a) La principale recette étant la subvention versée par la CAF avec de fortes disparités d'une année sur l'autre notamment sur le CEJ (contrat enfance jeunesse) lors de son renouvellement ;

b) Les attributions de compensation en provenance de l'Etat (TH, TF) ;

c) Le delta comprend les recettes au titre du CVE, la mise à disposition des salles de sport aux collèges (public et privé), les entrées à la piscine ...

❖ **Les produits des services** : le tableau ci-après montre l'évolution de ce poste de recettes qui représente en moyenne entre 6 et 7 % des recettes réelles de fonctionnement. Nous nous attacherons à ne reprendre que les services soumis à une grille tarifaire. L'année 2019 ne sera pas prise en compte (exercice en cours).

EVOLUTION DES RECETTES en K € - PERIODE 2014 A 2018

LIBELLES	2014	2015	2016	2017	2018
concessions dans les cimetières	19	18	26	32	30
Redevances et droits des services à caractère culturel (école de musique)	36	32	36	44	39
Redevances et droits des services à caractère sportif (entrées piscine)	110	91	135	118	115
Redevances et droits des services à caractère social (ALSH et mercredi)	141	137	155	172	178
Services périscolaires (garderies et TAP*)	94	102	117	109	87
Restauration scolaire**	481	423	464	510	476
TOTAL	881	803	933	985	925

*Dispositif TAP : de septembre 2014 à juillet 2017

** le coût d'un repas scolaire en 2018 est de **9,65 €** (toutes dépenses confondues y compris la surveillance de cantine) contre 8,26 € en 2017 - 8,11 € en 2016 – 8,14 € en 2015

RECAPITULATIF ET ANALYSE DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

LIBELLES	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<i>Produits de gestion</i>	16 669 513	16 517 918	15 907 647	16 123 685	15 910 313
<i>Charges de gestion</i>	14 328 378	14 177 763	13 710 067	13 236 580	13 092 993
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	2 341 135	2 340 155	2 197 580	2 887 105	2 817 320
<i>Intérêts des emprunts</i>	118 467	98 877	89 227	79 411	66 699
<i>Produits exceptionnels</i>	66 970	157 984	1 145 689	192 456	1 872 004
<i>Charges exceptionnelles</i>	16 747	73 171	330 921	43 908	1 569 346
<i>Dotations aux amortissements</i>	792 247	833 308	870 712	870 202	824 064
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 480 644	1 492 783	2 052 409	2 086 040	2 229 215
CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE <i>(résultat de fonctionnement + amortissements)</i>	2 272 891	2 326 091	2 923 121	2 956 242	3 053 279
<i>Remboursement capital de la dette</i>	499 052	503 115	507 348	511 757	516 350
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	1 773 839	1 822 976	2 415 773	2 444 485	2 536 929

On constate que sur la période de référence, l'excédent brut de fonctionnement augmente chaque année dès lors où les charges de fonctionnement diminuent de manière plus importante (-1,2 M€) que les produits (- 700 K€).

Les intérêts de la dette pèsent peu dans les charges de fonctionnement.

L'augmentation des produits exceptionnels constatés en 2016 et 2018 concernent des cessions immobilières ainsi que le remboursement par notre assurance suite au sinistre des anciens ateliers de la gare.

La Ville dispose donc d'une capacité d'autofinancement brute importante, tout particulièrement pour les années 2016 à 2018. Le remboursement du capital de la dette est largement couvert par ses ressources propres. Les marges de manœuvre disponibles ont permis la mise en œuvre d'un programme d'investissements ambitieux au cours de ce mandat. Entre 2014 et 2019, le montant des dépenses d'équipements est de l'ordre de +/- **21 Millions d'€**. **Si l'on ajoute les crédits budgétés au BP 2020, le montant total est alors de +/- 23 Millions d'€.**

IV – ORIENTATIONS BUDGETAIRES DETAILLEES – EXERCICE BUDGETAIRE 2020

1 – Section de Fonctionnement -

1.1 – Evolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement

L'estimation des recettes attendues pour 2020 se basent sur celles de 2019. Des ajustements seront apportés avant le vote du BP 2020 en fonction des encaissements encore à réaliser avant la fin de l'exercice budgétaire en cours.

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2019	BP + BS +DMs- 2019	BP 2020
73111 – atténuation 014	contributions directes	7 500 000	7 500 000	7 550 000
73 –lign2 -	autres impôts et taxes	4 961 000	5 033 000	4 884 000
7411+74123+74127 (DF/DSU/DNP)	dotation globale de fonctionnement	1 701 000	1 675 000	1 570 000
74-ligne4	autres dotations, subventions et participations	897 500	919 500	850 000
70	produits des services et du domaine	960 000	960 000	980 000
75+042 (op d'ordr transfert à c/2008)	autres recettes	50 500	58 250	70 000
	PRODUITS DE GESTION	16 070 000	16 145 750	15 904 000

Ces recettes s'articulent autour de plusieurs axes :

⇒ La fiscalité directe avec la stabilité des taux inchangés depuis 2002.

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	32,12 (GEL DU TAUX EN 2020)
Taxe foncière (bâti)	31,02
Taxe foncière (non bâti)	52,39

REMARQUE : Plus de vote des élus sur le taux de la TH en 2020 – l'année 2020 permettra aux services fiscaux de travailler sur les bases d'imposition (commune et département) dès lors où en 2023, le taux de la TFPB du département « descend » sur les communes, avec mise en concordance des bases d'imposition.

Attention si la TH est amenée à disparaître en 2023, elle continue à s'appliquer sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Le PLF 2020 prévoit une revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 0,9 % à la demande des Elus locaux et contre l'avis du Gouvernement qui ne prévoyait pas de revalorisation pour le prochain exercice (pour mémoire 2,2 % en 2019).

Taxes	<i>Bases prévisionnelles 2019 (en €) majorées de la revalorisation forfaitaire (0,9 %)</i>
Taxe habitation	10 371 500
Taxe foncière (bâti)	13 539 770
Taxe foncière (non bâti)	87 800

Ces bases reprennent les bases notifiées en 2019 majorées de 0,9 %. Ne sont pas intégrés en l'état les nouveaux logements susceptibles d'être livrés fin 2019.

A titre d'information, la Ville compte 5 508 foyers soumis à la taxe d'habitation pour résidence principale. Avant la réforme portant suppression de cette taxe, 694 foyers en étaient déjà exonérés.

En 2020, le nombre total de foyers exonérés de la TH est estimé par la DGFIP à +/- 77 %. Les 23 % restants seront exonérés de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 et suppression totale pour tous les foyers en 2023. A partir de cette date, les communes récupèrent la TFPB en provenance du Département.

Un coefficient correcteur viendra corriger ce nouveau dispositif à la hausse ou à la baisse (communes surcompensées ou sous-compensées).

⇒ Les concours financiers en provenance de l'Etat au travers de la Dotation Nationale de Péréquation. Pour rappel, la Ville ne bénéficie plus de la dotation de solidarité urbaine.

⇒ Au-delà des recettes en provenance de la fiscalité locale, le produit des droits de mutation dont le dynamisme s'est encore accru en 2019, marqueur important de l'attractivité du territoire ronquois (voir détail en page 7). Par prudence, nous l'estimons à +/- 600 K€.

⇒ La taxe locale sur l'électricité reste constante soit +/- 260 K€.

⇒ L'enveloppe relative au fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) de l'ordre de 182 K€.

⇒ La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) mise en place au 01.01.2019 : +/- 180 K€.

⇒ La participation de la Caisse d'Allocations Familiales estimée par le service gestionnaire à 300 K€. Le contrat enfance jeunesse (CEJ) fera l'objet d'un renouvellement en 2020. La participation y afférent sera versée par la CAF en 2021.

⇒ La taxe sur les pylônes électriques : +/- 10 K€.

⇒ Enfin, les produits des services à hauteur de +/- 980 K€ (recettes cantines, centres aérés, activités périscolaires, entrées piscine). Lors du vote du BP 2020, toutes les précisions seront apportées en matière de recettes attendues sur l'exercice par type d'activité. Cette enveloppe est susceptible d'évoluer en fonction du réalisé de l'année 2019.

1.2 - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Les prévisions de dépenses se basent sur l'exercice 2019 (toutes étapes budgétaires confondues) permettant ainsi d'ajuster à la marge les crédits en cours d'exercice budgétaire. Le delta entre le BP 2019 et le BP 2020 est sensiblement à la hausse. Comparées à l'ensemble des crédits votés en année N-1, les dépenses sont contenues au même niveau.

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2019 (prévisions)	BP + BS +DMs 2019 (prévisions)	PREVISIONS 2020
012 (-013 atténuations de charges)	charges de personnel	7 100 000	7 300 000	7 300 000
011	charges à caractère général	4 678 000	5 155 800	5 200 000
657...	subventions	1 016 000	1 229 000	1 128 000
6558	subventions écoles privées	490 000	475 000	480 000
65-ligne 12 (autres – subventions)	autres charges	206 000	219 000	187 000
	CHARGES DE GESTION	13 490 000	14 378 800	14 295 000

Parmi les principales charges de fonctionnement, on retrouve notamment :

→ **Les charges de personnel (012)** – Ce chapitre fait l'objet d'une présentation détaillée conformément à la Loi du 7 août 2015 (loi NOTRe).

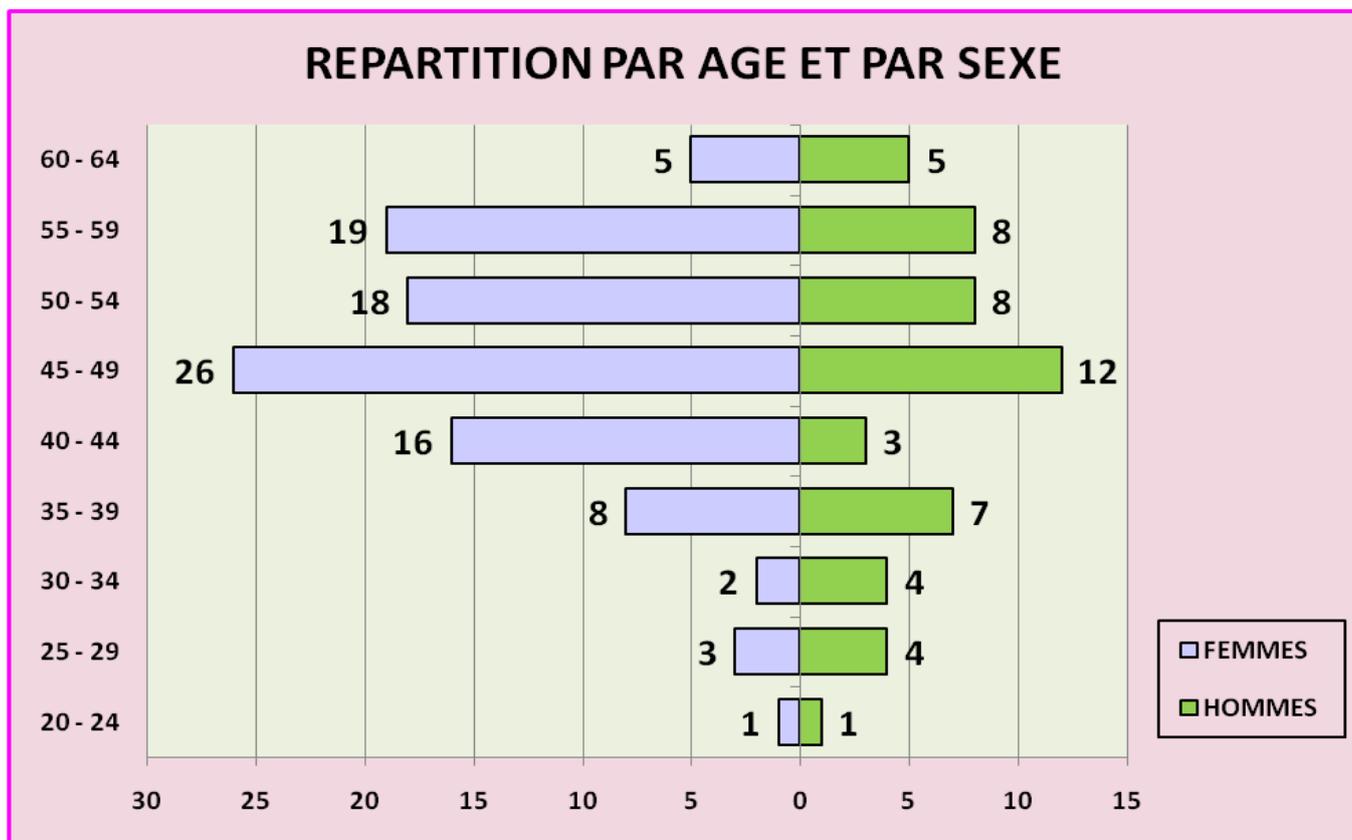
Il reprend notamment la structure des effectifs (par âge, par catégorie et par sexe), les rémunérations brutes chargées, les différents éléments de la rémunération, l'évolution des effectifs.

A - Structure des effectifs par catégorie et par sexe comptabilisés au 31/12/2018

	CATEGORIE PROFESSIONNELLE					
	A		B		C	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
TITULAIRES	6		29		108	
dont	3	3	13	16	33	75
	A		B		C	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
CONTRACTUELS	1		13		41	
dont	1	0	9	4	8	33
	A		B		C	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
DROIT PRIVE / ACTIVITE ACCESSOIRE	3		2		7	
dont	1	2	2	0	4	3
	A		B		C	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
TOTAL	10		44		156	
dont	5	5	24	20	45	111

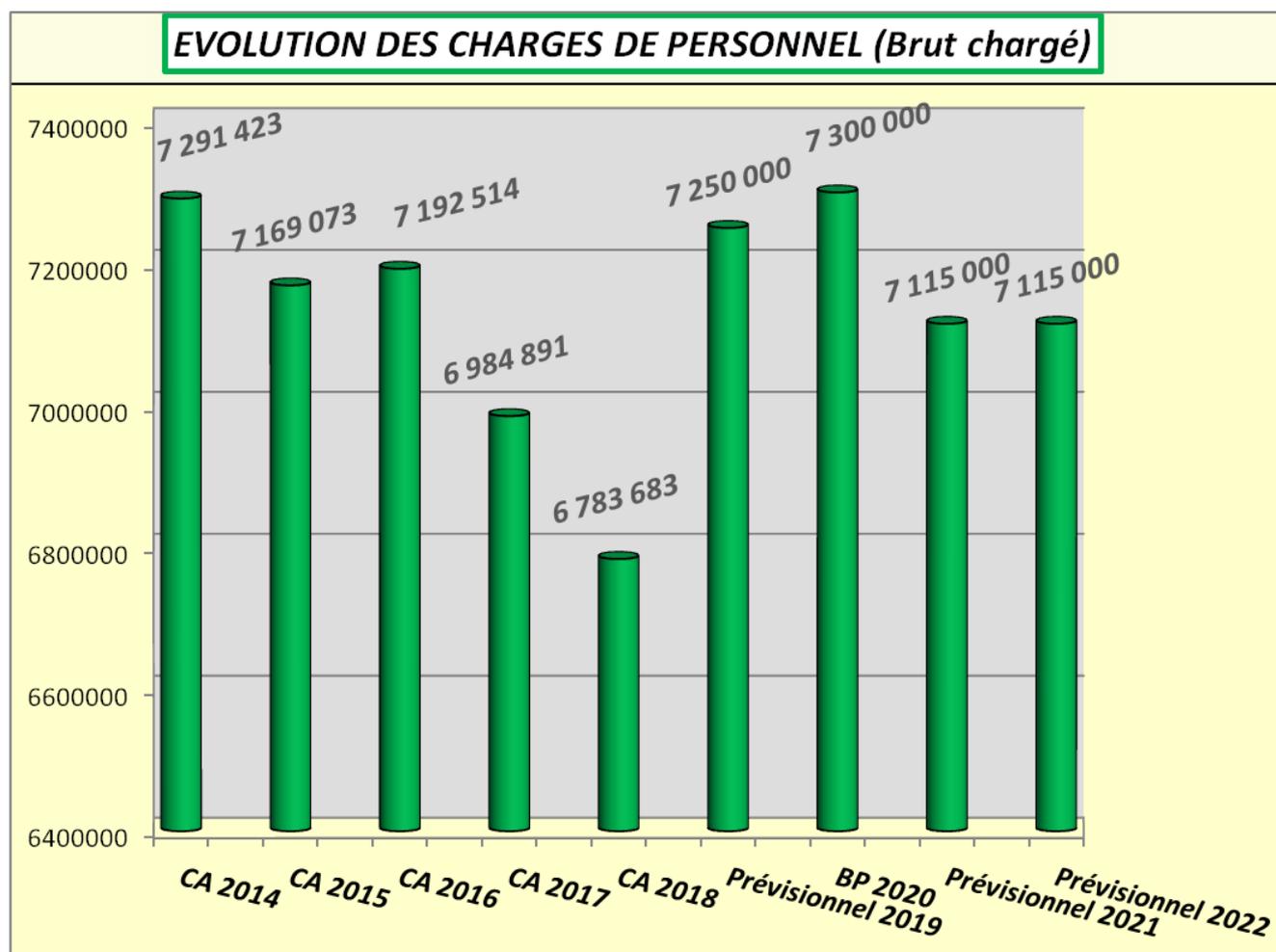
Sur les 210 agents municipaux, 136 sont des femmes soit 64,76 % des effectifs.

- ✓ 50 % des agents de catégorie A sont féminins
- ✓ 45 % pour des postes de catégorie B
- ✓ et 71 % pour des emplois de catégorie C



Au cours des trois prochaines années, la Ville sera confrontée au renouvellement d'une partie de son personnel situé dans les tranches d'âge des 60-64 et 55-59 ans.

C – Charges de personnel (rémunérations + charges patronales)



Les dépenses de personnel brutes s'élèvent pour l'année 2018 à 6 783 683 € ce qui représente 43,31 % des dépenses totales de fonctionnement (48,65 % en 2017).

L'application du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) a été suspendu pour l'année 2018, il n'y a donc pas eu de revalorisation des indices de rémunération.

Au cours de l'année 2018, quatre agents ont fait valoir leurs droits à la retraite. Ces départs n'ont pas été compensés par de nouveaux recrutements. A chaque départ, une réflexion est engagée par la Ville afin de s'interroger sur le mode de fonctionnement des services (organisation et missions) ainsi que sur celui du service public.

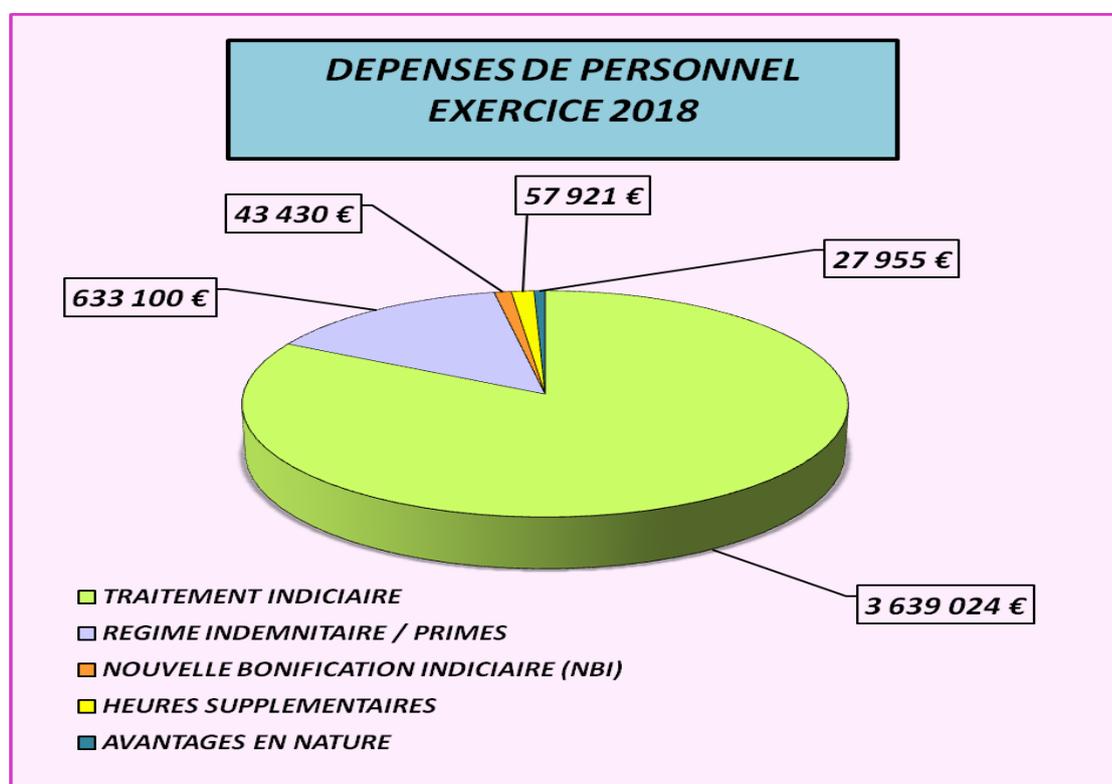
Les prévisions budgétaires pour l'année 2020 tiennent compte du protocole PPCR, du GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Le GVT correspond à l'augmentation mécanique de la masse salariale liée aux avancements d'échelon, de grades des agents titulaires.

Les élections municipales de mars 2020 occasionneront une augmentation des dépenses de personnel, notamment pour la mise en place et la tenue des bureaux de vote.

Il y aura cinq départs à la retraite en 2020 dont trois départs d'agents en congé de longue durée (personnels déjà remplacés). Trois agents supplémentaires viendront renforcer les équipes déjà en place.

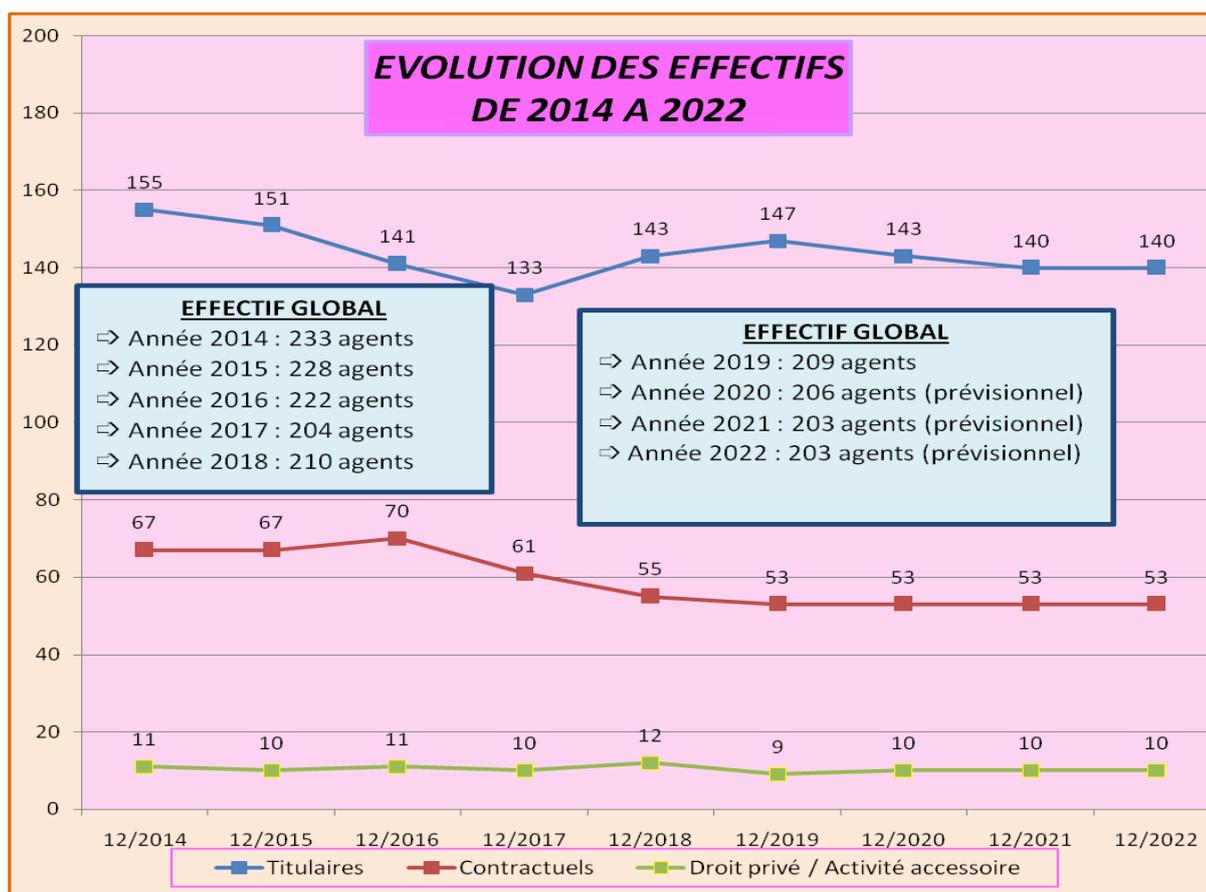
D - Répartition par élément de rémunération (hors charges patronales) – Eléments issus du CA 2018

Eléments de rémunération	Montants en €	%
Traitements indiciaires	3 639 024	82.67
Régimes indemnitaires	633 100	14.39
Bonifications indiciaires	43 430	0.98
Heures supplémentaires	57 921	1.32
Avantages en nature	27 955	0.64
TOTAL	4 401 430	100.00



La part consacrée au versement du régime indemnitaire est de 9,33 % sur la masse salariale (Chiffres CA 2018). Des efforts de revalorisations des régimes indemnitaires ont été engagés en 2018 notamment pour les agents de catégorie C travaillant dans les écoles de la Ville pour un montant annuel de 55.080 €.

E – Evolution des effectifs de 2014 à 2022



De 2017 à 2018, les effectifs passent de 204 agents à 210 agents. Certaines équipes ont été renforcées (Guichet unique, Direction Patrimoine/Urbanisme et Ecole de Musique), un apprenti supplémentaire a été recruté.

Les effectifs de la Police municipale ont été également renforcés avec le recrutement de 3 gardiens de police municipale et un ASVP.

Les effectifs prévisionnels pour les années 2020 à 2022 devraient diminuer avec le départ à la retraite d'agents en congé de longue durée. Ces agents, en arrêt pour maladie, ont été remplacés depuis de nombreuses années. En 2021, il devrait se profiler une vague de départs à la retraite avec des agents ayant des compétences spécifiques pour certains.

La Ville s'efforcera de poursuivre ses objectifs de maîtrise des effectifs en optimisant le fonctionnement des services notamment dans le cadre de la mutualisation des moyens.

→ Les charges à caractère général (011)

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2019	BP+BS+DMs 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	4 678 000	5 155 800	5 200 000

Cela concerne le fonctionnement même des services publics, on notera les principales dépenses :

- Les fluides (eau, gaz, électricité) : +/- 690 K€ ;
- Les dépenses liées au scolaire : +/- 1 M€ (dont 800 K€ pour les activités extra-scolaires) ;
- Les dépenses relevant du secteur de la restauration : +/- 600 K€ (dont 490 K€ mutualisation des repas scolaires avec Tourcoing et Neuville-en-Ferrain) ;
- L'entretien de l'ensemble de nos bâtiments municipaux (entretien courant) et de l'éclairage public : +/- 650 K€ ;
- La gestion de nos espaces publics : +/- 580 K€ ;
- Les activités liées aux fêtes et cérémonies : +/- 200 K€ (14 juillet, fête de Noël, commémorations ...)
- Les activités culturelles : +/- 70 K€ (Expositions, vernissage, pièces de théâtre) ;
- Les dépenses liées aux activités sportives (scolaires et extra scolaires) : +/- 100 K€ ;
- Les dépenses d'ordre informatique (logiciels en augmentation croissante, portail famille, numérisation et informatisation des services au public) : +/- 250 K€.

A elles seules, ces dépenses représentent près de 80 % de l'enveloppe globale.

→ Les autres charges de gestion courante (65)

CHAPITRE	LIBELLE	Prévisions BP 2019	Prévisions BP+BS+DMs 2019	Prévisions BP 2020
65	Autres charges de gestion courante	1 712	1 923	1 800

Ces charges intègrent entre autres :

- les indemnités et cotisations des indemnités des élus ;
- La participation obligatoire aux écoles privées (en application de la convention 2016/2020) ;
- Le mandatement dédié à la Petite Enfance (SCIC KALEIDE-COSP) ;
- La subvention affectée au CCAS ;
- Les subventions aux associations ;
- Autres charges diverses telles que l'enveloppe consacrée au forfait intercommunal (184 €/enfant).

Concernant plus particulièrement les associations, de nouvelles conventions devraient être renouvelées courant 2020 pour une nouvelle période triennale. En effet, les conventions actuellement en cours arrivent à échéance fin 2020.

Nous avons à cœur de rappeler à nouveau l'aide en nature non négligeable apportée chaque année à travers l'entretien et la réparation de l'ensemble des locaux et des matériels, la prise en charge des fluides, le nettoyage des locaux par une société privée, le prêt de matériels et de salles. Cette valorisation est estimée à +/- 1 M€ en moyenne chaque année et pèse dans les finances publiques de la Ville.

A partir de janvier 2020, tous les éléments financiers concernant les associations seront mis en ligne sur le portail de la Ville retraçant le détail par association des subventions versées en numéraire, mais également le montant des valorisations (en nature). Ces éléments financiers sont repris chaque année dans le compte administratif.

→ **Les charges financières (66)**

Le tableau ci-après ne reprend que les charges financières des contrats en cours.

CHAPITRE	LIBELLE	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
66	Charges financières	45 000	35 000	25 000	15 000	8 000

Le tableau de synthèse repris ci-après reprend de manière globale l'ensemble des éléments développés précédemment. On constate une baisse de notre CAF brute mais qui demeure tout à fait honorable puisque nos ressources propres nous permettent de couvrir le remboursement du capital de la dette mais également de nouveaux investissements.

RECAPITULATIF

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2019 (prévisions)	BP + BS +DMI 2019 (prévisions)	PREVISIONS 2020
	PRODUITS DE GESTION	16 070 000	16 145 750	15 904 000
	CHARGES DE GESTION	13 490 000	14 478 000	14 295 000
	EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	2 580 000	1 666 950	1 609 000
66	<i>intérêts des emprunts + ICNE</i>	60 000	60 000	45 000
77	<i>produits exceptionnels</i>	36 000	64 000	40 000
67	<i>charges exceptionnelles</i>	50 000	40 000	50 000
042 (68..)	<i>dotation aux amortissements et provision</i>	700 000	700 000	700 000
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 806 000	930 950	854 000
résultat fonctionnement + dotation amortissement	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	2 506 000	1 630 950	1554 000
16	amortissement du capital de la dette	525 000	525 000	527 000
capacité brute – remboursement du capital	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	1 981 000	1 105 950	1 027 000

STRUCTURE DE LA DETTE DE LA VILLE

Le capital restant dû à la date du 31 décembre 2019 est de **2,4 Millions €** soit une dette par habitant de 211 €/habitant (selon population fiche individuelle DGF 2018) contre 864 €/habitant pour la moyenne de la strate (CA 2018).

La Ville détient 7 emprunts, dont 5 à taux fixe et 2 à taux variable (euribor 3 mois). Au niveau de la charte « GISSLER », ces emprunts relèvent de la structure 1 (indice zone euro), A (taux fixe simple, taux variable simple).

Pour mémoire, cette charte de bonne conduite a été mise en place suite aux emprunts « toxiques » contractés par certaines collectivités locales auprès d'Établissements bancaires.

STRUCTURE DE LA DETTE RELATIVE AUX EMPRUNTS GARANTIS

Bénéficiaires	Objet de l'emprunt garanti
AFTE	Agrandissement et réhabilitation de l'École St François (deux emprunts) avec des durées résiduelles de 2 et 12 ans
Société HLM NOTRE LOGIS	Construction de surfaces commerciales rue des Arts – durée résiduelle : 11 ans
Société HLM LOGICIL	Résidences pour personnes âgées – durée résiduelle : 2 ans

Le capital restant dû sur l'ensemble de ces emprunts à la date du 31 décembre 2019 sera de **784 K€**, réparti entre 3 emprunts à taux fixe et 1 à taux variable.

2 – Section d'investissement

2.1 – Plan Pluriannuel d'Investissement – période 2020-2021

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (HORS SUBVENTION)	2020 -2021	BP 2020	BP 2021
Frais d'Etudes et d'insertion (Enveloppe prévisionnelle)	200	150	50
TRAVAUX DANS LES ECOLES PUBLIQUES			
Rénovation Ecole Marie Curie (honoraires, diagnostics, travaux)	215	215	0
Travaux Ecole Brel (honoraires + diagnostic + travaux dont changement des anciennes huisseries extérieures)	238	238	0
Travaux Ecole Néruda (Raffraichissement par le Centre de Traitement de l'air)	4	4	0
TRAVAUX DANS AUTRES BATIMENTS			
Travaux d'accessibilité (ADAP) grande Salle Jules Gilles (diagnostics + travaux)	122	122	0
Travaux pour renforcement "ALERTE ATTENTAT" pour l'ensemble des bâtiments	120	120	0
Travaux de rafraîchissement des bureaux administratifs situés à LA SOURCE + aménagements divers + diagnostics	140	140	0
Installation de stores intérieurs à l'Annexe-Mairie	20	20	0

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2020

CONTRATS D'EXPLOITATION			
Contrat d'exploitation "Eclairage public" - Durée du contrat : 12 ans à compter de 2019	230	115	115
Contrat exploitation "Chauffage" - Durée du contrat : 5 ans à compter de 2019	80	40	40
Contrat d'exploitation de la piscine - Durée 8 ans à compter de 2015	56	28	28
AUTRES INVESTISSEMENTS			
Enfouissement des réseaux (2ème phase : rue de la Vieille Cour)	320	320	0
Installation de nouveaux jeux pour enfants au Parc Vansteenkiste	180	180	0
Réfection du terrain de tennis situé au Bois Laurent (35 K€) + "toiletage des allées du Parc Henri DESMETTRE (10 K€)	45	45	0
Installation d'un nouveau panneau lumineux (information)	35	35	0
Installation de bornes numériques dans les cimetières (une par cimetière)	30	30	0
Vidéo-surveillance (phase 3) - enveloppe 2020 + enveloppe 2019 non consommée + honoraires pour nouvelle phase	140	140	0
AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS			
Aménagement dans les cimetières + achat de deux nouveaux columbariums	33	33	0
Aménagement extérieur pour LA SOURCE (espaces verts)	14	14	0
Autres aménagements (installation de bancs, plantations d'arbres, nouvelle clôture parc canin)	53	53	0
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES			
Equipements divers (nouveau serveur - remplacement du logiciel pour les archives, remplacement de matériels informatiques pour les services et pour les écoles) : 127 K€ + projet micro folie : musée numérique : 50 K€	177	177	0
DIVERS			
Renouvellement matériels et équipements divers (voir services)	230	110	120
Remplacement de plusieurs véhicules du parc automobile	50	50	0
Menus travaux divers : - Mise en place bornes amovibles (parvis Eglise St Roch et La Source) : 20 K€ - Petits équipements pour les Eglises (moteur tintement, parafoudre ...) : 8 K€ - Mise en place de radars pédagogiques sur l'ensemble du territoire : 30 K€ - Installation d'une main courante sur montants au Cinéma : 8 K€ - Création de nouveaux tracés (cours Ecoles) : 10 K€	76	76	0
Divers (subvention équipement mutualisation TG)	22	10	12
Rénovation Centre Musical Municipal	600	0	600
Dépenses imprévues	200	100	100
TOTAL	3 630	2 565	1 065

EN RECETTES

Les investissements seront financés par :

- le FCTVA : +/- 1M€ ;
- l'autofinancement prévisionnel : +/- 1,5 M€ (dont 700 K€ de recettes d'amortissement) ;
- des subventions d'équipement reçues : +/- 65 K€ (dossiers déjà déposés) ;
- la créance numéricable (5^{ème} année) : 34 K€ ;
- un emprunt d'équilibre dans l'attente de la reprise du résultat de l'année N-1 lors du vote du budget supplémentaire.

Nos ressources propres nous permettent de couvrir le remboursement du capital de la dette soit 527 K€.

Nous arrivons, mes Chers Collègues, au terme de cette présentation et vous remercions pour votre attention.

Le débat est ouvert.

Fait le 13 décembre 2019